



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 22 FEVRIER 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune*

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – VARELA Nicolas – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes MM. NIGUES Davy – GUIGUE Annie – BOUALEM Sofiane

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N° 11/24 - Ouverture d'emplois non titulaires pour accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : MME TEIXIER**

Pour les besoins des services communaux, il convient d'ouvrir des emplois de contractuels pour accroissement temporaire d'activité. Ces emplois sont ouverts sur

la base de l'article L 332-23-1 du Code général de la fonction publique, il est établi des contrats à durée déterminée pour une durée maximale de douze mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Ces emplois pour accroissement temporaire d'activité dont le service population – interclasse a besoin sont les suivants :

- Le recrutement de 40 agents contractuels à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois.  
Ces agents assureront les fonctions d'agent de service et de surveillance des enfants pendant le temps de restauration et l'organisation d'activités compatibles avec la sécurité des enfants.

La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 22 février 2024.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance

Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

